



**Remise du rapport d'Anne Brucy,
« France 3, un avenir régional »**

**Communiqué de presse d'Aurélie Filippetti,
ministre de la Culture et de la Communication**

Aurélie Filippetti salue le travail accompli par Anne Brucy pour son rapport sur l'avenir régional de France 3. Penser et construire l'avenir de la télévision publique dans sa relation de proximité avec les Français est une nécessité ardente dans une période où la demande de lien social se fait sentir avec acuité.

La mission s'est livrée à un travail approfondi, avec de nombreuses auditions en interne et dans l'environnement de l'entreprise, à Paris et dans plusieurs régions de France. Elle a reçu l'appui d'un comité de suivi composé de six parlementaires, cinq représentants de France Télévisions, deux représentants du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Economie et des Finances, et un géographe.

Il ressort de cette analyse que la télévision régionale est une force pour le service public, et que son organisation avec une antenne nationale et des décrochages sur des antennes régionales est le modèle le plus répandu en Europe et le plus pertinent pour la France métropolitaine. Ce rapport écarte toute réforme qui abolirait cette approche pour constituer un réseau exclusivement composé de chaînes régionales, non seulement en raison de son coût mais plus encore parce qu'elle affaiblirait le financement de la création sans répondre à une attente observée à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le rapport identifie, notamment sur la base d'une étude de Médiamétrie, de fortes attentes du public pour une information de proximité plus riche et dépassant la stricte actualité. Plus généralement, la mission conclut que la vie et les initiatives régionales pourraient être encore mieux mises en avant sur France 3 qui a toujours su être proche des Français.

Plusieurs propositions relatives aux objectifs de la télévision publique de proximité retiennent l'attention, car elles paraissent plus particulièrement porteuses d'une ambition renouvelée :

- renforcer les atouts des régions de France 3 en matière d'information, en accroissant leur réactivité à l'événement, mais aussi en développant une information qui donne plus de place au débat, à l'analyse, au service ;
- accentuer l'ambition numérique en région, qu'il s'agisse de la part des effectifs dédiés aux offres délinéarisées, ou de l'amplification et de la dynamisation de l'offre d'information sur les supports numériques des antennes régionales ; les régions de France 3 doivent pouvoir davantage s'appuyer sur le savoir faire numérique développé par France Télévisions ces dernières années, et coopérer en la matière avec le réseau France Bleu de Radio France ;
- définir une politique éditoriale des documentaires régionaux, avec un meilleur financement unitaire, des critères de qualité partagés, un recours plus fréquent aux coproductions ;
- renforcer le caractère régional de la programmation nationale, sur le modèle des émissions emblématiques telles que Thalassa ;
- conforter la place des langues régionales sur les antennes régionales et locales qui les valorisent, et développer leur présence sur les offres numériques des régions de France 3.

Contact presse

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11

service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de
la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

[www.facebook.com/ministere.culture.
communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

L'organisation du réseau de France 3 et la carte de ses régions devront prendre en compte la réforme territoriale, en préservant l'offre d'information de proximité. France 3 a vocation à être un lieu privilégié du débat démocratique dans les nouvelles entités territoriales. Un travail sera nécessaire pour adapter le maillage de proximité de la chaîne à la démographie et aux bassins de vie.

La mission envisage la possibilité d'expériences de chaînes régionales de complément, en coopération avec les collectivités volontaires, dans les cas où l'identité régionale ou la taille d'une métropole le justifient.

La mission préconise d'engager les évolutions recommandées en mobilisant mieux les ressources du réseau. Effectivement, certains changements et développements envisagés appellent de nouveaux moyens qui ne pourront être réunis qu'avec des redéploiements et des économies. De manière générale, les évolutions de France 3 devront s'inscrire dans le cadre de la maîtrise des finances publiques.

La direction de France Télévisions s'emploie à enrichir l'offre numérique pour préparer la mise en œuvre de certaines préconisations du rapport. Mais les transformations suggérées ont toutefois pour l'essentiel vocation, par leur ampleur comme par les consultations qu'elles appellent (CSA, commissions parlementaires, régions, producteurs...), à s'inscrire dans la perspective du prochain mandat, ainsi que, le cas échéant, dans des textes réglementaires.

Le rapport d'Anne Brucy confirme les attentes de la société à l'égard de la télévision publique régionale et de proximité. Ses propositions permettront de conforter cette mission de service public essentielle en en faisant évoluer les modalités avec les équipes de France 3.

Le rapport est consultable en ligne sur le site du ministère de la Culture et de la Communication :

www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Rapports-administratifs/France-3-un-avenir-regional

Paris, le 1^{er} juillet 2014